

Le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap en Seine-Maritime et dans l'Eure

Introduction

L'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie a souhaité que le CREAM intègre une réflexion menée dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2020. L'axe 5 du PDI, intitulé « Inclusion des Jeunes », comporte 13 fiches actions assorties d'une fiche-action opérationnelle, dont une est intitulée « Insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant d'institutions ».

Un groupe de travail spécifique, élargi aux acteurs de l'Eure, a été constitué, réunissant les acteurs clefs sur la thématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et sur celle des jeunes en situation de handicap.

L'objet de l'étude est de détailler le parcours des jeunes vers l'insertion professionnelle, d'identifier les freins et les leviers à l'insertion, et d'analyser les besoins des professionnels pour accompagner le passage des jeunes en situation de handicap vers la vie professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé.

Méthodologie

• Constitution d'un comité de pilotage

Les organismes représentés étaient :

- l'Agence Régionale de Santé,
- le groupe de travail « Insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant d'institutions » du PDI de Seine-Maritime,
- la Direction de Service Départemental de l'Éducation Nationale (DSDEN) de l'Eure et de la Seine-Maritime,
- le Centre Ressources Régional Handicaps et Professions,
- les MDPH de l'Eure et de la Seine-Maritime,
- le CREAM Normandie.

Ce comité de pilotage avait pour missions d'orienter les pistes de travail de l'étude, de valider les grilles d'enquête, de participer à l'analyse des résultats et de construire des préconisations.

Champ de l'étude

L'étude couvre le champ des établissements médico-sociaux et des dispositifs des départements de l'Eure et de Seine-Maritime accueillant des jeunes de plus de 14 ans : Instituts Médico-Professionnels (IMPro), Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP), Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire (ULIS Collège et Lycée), Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).

• Exploitation des données de l'enquête ES-2014

Des données relatives au nombre et au profil des jeunes de plus de 14 ans accueillis au 31-12-2014 ou sortis d'établissements ciblés par l'étude au cours de l'année 2014 ont pu être analysées.

• Mise en œuvre d'une enquête auprès des établissements médico-sociaux et dispositifs de l'Éducation nationale de l'Eure et de la Seine-Maritime

Cette enquête en ligne a permis de recueillir de recueillir des informations sur l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Plus précisément, il s'agissait de connaître :

- le nombre de jeunes concernés par un projet d'insertion professionnelle par type de structure,
- l'âge de début de l'accompagnement du projet professionnel au sein de chaque structure,
- les modalités d'accompagnement (personnel dédié et missions, stages : fréquence et nature, les dispositifs de droit commun et/ou spécialisés utilisés...),
- les freins quant à la mise en œuvre du projet professionnel (nature des difficultés, méconnaissance des dispositifs, méconnaissance du handicap...) et les leviers.

• Conduite d'entretiens auprès de professionnels

- Membres d'équipes éducatives des structures étudiées,
- Professionnels exerçant au sein de dispositifs (spécialisés ou de droit commun) d'appui et de soutien à l'apprentissage ou à l'insertion des jeunes en situation de handicap,
- La chambre des métiers et de l'artisanat.

Il s'agissait d'identifier avec eux les modalités de préparation des orientations professionnelles et de partenariat, d'évaluer leurs besoins en termes de formation, d'information et de relais concernant l'accompagnement des jeunes dans leur projet professionnel.



L'accompagnement du projet professionnel

Les modalités d'élaboration du projet professionnel

- Tous dispositifs confondus, l'âge moyen pour une élaboration de projet, est de 14.5 ans.

En ImPro, la moyenne d'âge est un peu plus élevée (16.7 ans): cela s'explique notamment par le fait que l'accompagnement dans ce type d'établissement pour la phase de professionnalisation commence vers 16 ans.

A noter que les familles sont systématiquement associées au projet de leur enfant.

- **Le stage : outil préférentiel pour accompagner le jeune dans l'élaboration de son projet professionnel**

Parmi les outils utilisés (évaluation des compétences, participation à des ateliers, forums), le stage est plébiscité par les structures pour construire le projet professionnel du jeune.

Au-delà de choisir un métier ou de tester ses compétences professionnelles, le stage est aussi l'occasion de se confronter au monde du travail, d'évaluer les capacités d'autonomie (déplacement, gestion d'un budget...).

Les stages en milieu ordinaire sont réalisés plus tôt (en moyenne à 15.5 ans) que les stages en milieu protégé (en moyenne à 16.5 ans) ou milieu adapté (en moyenne à 17.5 ans) quel que soit le dispositif.

- **Type de projet élaboré**

C'est en ULIS Lycée et plus largement dans l'ensemble des dispositifs de l'Education nationale que les projets en milieu ordinaire sont majoritaires. A noter qu'un projet vers le milieu adapté peut être une orientation vers une SEGPA, et un projet

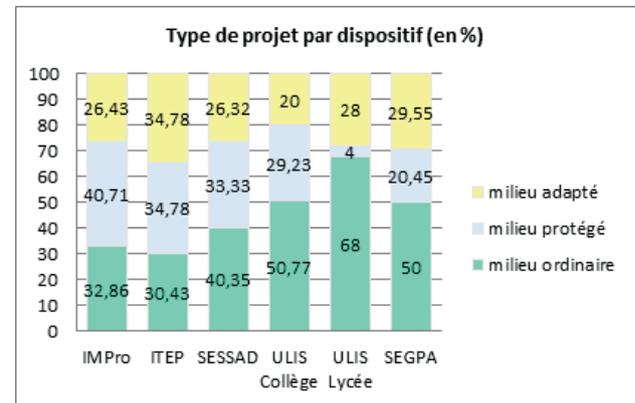
vers le milieu protégé une orientation vers un établissement médico-social pour enfants (IMPro, ITEP).

Quelques données chiffrées issues de l'enquête

- **Nombre et âge des jeunes concernés**

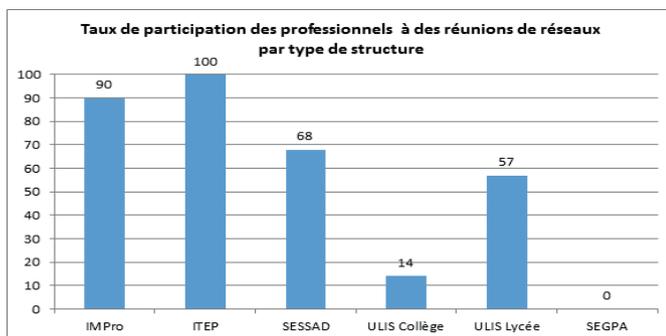
	IMPro	ITEP	SESSAD	Ulis Collège	Ulis Lycée
Nombre de jeunes de plus de 14 ans	881	177	129	154	99
Nombre de jeunes de plus de 14 ans concernés par l'élaboration du projet professionnel	469	131	93	136	72
Part en % de jeunes concernés par un projet professionnel	53%	74%	65%	88%	73%

- **Type de projet élaboré par dispositif**



Les partenaires pour la mise en oeuvre du projet

Le travail en réseau



Source enquête CREAI

Toutes structures confondues, le principal réseau auquel participent les professionnels est ARAMIS. Pour les IMPro, viennent ensuite l'OCTAPEH et l'ensemble des structures protégées. Outre ARAMIS, les professionnels d'ITEP participent à des réunions de la mission locale, du CFA, du DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers en alternance), et du DASAA (Dispositif d'Accompagnement et de Soutien aux Apprentissages par l'Alternance).

Les coordinateurs d'ULIS évoquent quant à eux surtout les réseaux de l'éducation nationale (SEGPA).

Les 5 partenaires les plus cités dans la mise en oeuvre du projet en fonction des dispositifs

Rang des partenaires cités	Dispositifs interrogés					
	IMPro	ITEP	SESSAD	Ulis Collège	Ulis Lycée	SEGPA
1	ESAT	Education Nationale	Education Nationale	Entreprises	Entreprises	Education Nationale
2	ARAMIS	Entreprises	Entreprises	Education Nationale	ARAMIS	MDPH
3	MDPH	CFA	ARAMIS	ARAMIS	ESAT	Entreprises
4	Entreprises		MDPH	CFA	Education Nationale	CFA
5	Education Nationale	Cité des métiers DASAA	Mission locale	MFR	DASAA	MFR

Source enquête CREAI

46% des structures interrogées ont conventionné avec des partenaires.

Il s'agit de conventions avec des ESAT (pour les IMPro et les SESSAD), des collectivités territoriales, des entreprises locales ou des associations dans le cadre de stages réalisés par le jeune en situation de handicap.

En ULIS Collège, les partenaires cités pour un conventionnement relèvent de l'éducation nationale (EREA, EGPA...).

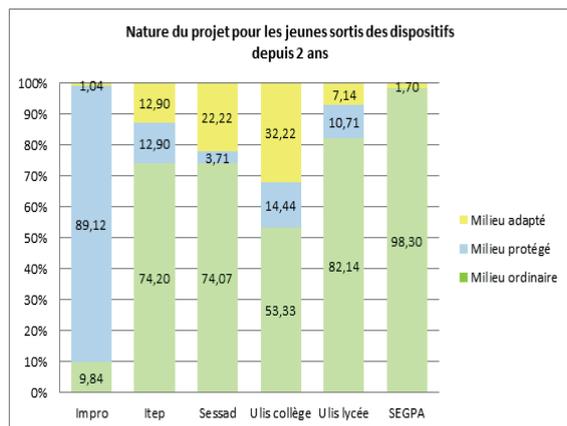


La concrétisation du projet

- L'analyse des situations des jeunes sortis depuis 2 ans (mai 2014- mai 2016) d'IMPro met en évidence des projets très différents selon le dispositif d'accueil initial.

En effet, **si des projets d'insertion en milieu ordinaire ou milieu adapté sont travaillés avec les jeunes d'IMPro, leur insertion se fait finalement en milieu protégé dans 89.12% des cas.**

Pour les jeunes venant d'ITEP, SESSAD ou des dispositifs de l'Education nationale le projet en milieu ordinaire de travail reste le plus fréquemment mis en œuvre.



- Le devenir des jeunes sortis des structures interrogées**

	Nombre de sortants sur les deux dernières années (2014-2016)	Personnes ayant intégré une formation qualifiante		Personnes avec un projet professionnel	
		Effectif	% parmi les sortants	Effectif	% parmi les sortants
Impro	380	13	3%	193	51%
ITEP	162	46	28%	93	57%
SESSAD	166	24	14%	27	19%
Ulis collège	107	50	47%	90	84%
Ulis Lycée	60	26	43%	28	47%
SEGPA	276	266	96%	176	64%

- La concrétisation effective du projet initial**

- 23% des jeunes (soit 79 jeunes tout dispositif confondu) avec un projet professionnel en milieu ordinaire ont effectivement intégré une entreprise.
- 7.4% des jeunes avec un projet de travail adapté intègrent une entreprise adaptée.
- 63% des jeunes avec un projet en milieu protégé intègrent effectivement un ESAT.



L'identification de freins à la sortie

Les principaux freins:

- Méconnaissance du handicap par le monde professionnel
- Problèmes de transport
- Manque d'informations sur les dispositifs de formation, d'insertion existants sur le territoire
- Méconnaissance du monde de l'entreprise et de ses besoins par les professionnels médico-sociaux
- Manque d'adaptation des formations
- Difficultés d'adhésion au projet de la part des familles
- Surprotection de la famille

Autres freins repérés par les professionnels

En lien avec le jeune en situation de handicap

- Les situations de jeunes surévaluant leurs capacités,
- Les difficultés de socialisation en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap psychique,
- L'absence d'adhésion du jeune alors qu'il aurait les capacités de travailler,
- L'immaturation du jeune, renforcée par les difficultés psychosociales complexifiant la mise en œuvre d'un projet professionnel,
- La compatibilité entre les compétences du métier et les difficultés du jeune.

En lien avec les familles

- Le dénuement de certaines familles pour accompagner leur enfant dans son projet (précarité, ...),
- La demande de RQTH vécue comme une nouvelle confrontation au handicap de leur enfant ou comme un frein à l'embauche,

En lien avec les partenaires

- Le cloisonnement entre les différents secteurs,
- La complexité de la collaboration avec l'Education nationale du point de vue des professionnels d'ESMS,
- Les lourdeurs administratives pouvant freiner la concrétisation de projets.

En lien avec les structures d'accueil

- Le manque de temps de coordinateurs ULIS avec notamment la difficulté de réaliser un accompagnement individualisé en entreprise,
- L'impossibilité pour le SESSAD d'établir des conventions de stage,
- Le peu de place en établissement pour enfants (notamment IME) et pour adultes (ESAT, EA),
- L'absence d'un ITEP Pro sur les territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime.

En lien avec l'employabilité des jeunes :

- L'écart entre des jeunes d'IMPro ayant les compétences techniques mais pas le niveau scolaire, et des jeunes d'Ulis ayant le niveau scolaire mais pas les compétences techniques,
- Le niveau scolaire parfois faible des jeunes compliquant l'accès à une formation qualifiante,
- Le niveau de qualification inférieur à la plupart des demandeurs d'emploi.



L'identification de leviers à la sortie

La formation et l'information de l'ensemble des acteurs (ESMS, Education nationale, Insertion, Entreprises)

- Mieux identifier les besoins, les missions et les actions de chacun des acteurs,
- Mieux connaître les dispositifs, les contrats, et les formations adaptées,
- Mieux connaître les spécificités liées aux handicaps.

Une réflexion à mener sur les pratiques d'accompagnement

- Développer le travail en partenariat et en réseau,
- Se doter d'une culture commune pour favoriser l'insertion professionnelle,
- Bénéficier de personnels dédiés au sein des structures,
- Améliorer sa pratique à toutes les étapes de l'accompagnement: modalités d'élaboration, association de la famille, travail sur la mobilité du jeune,...
- Rendre accessibles les formations pour les personnes en situation de handicap (adaptation des contenus).

Préconisations...

Elaborées par le comité de pilotage de l'étude, elles s'inscrivent dans la continuité des travaux du comité interministériel du handicap (décembre 2016) et des deux conférences nationales du handicap (décembre 2014 et mai 2016), en recherchant l'inclusion sociale et professionnelle des personnes handicapées par la mobilisation l'ensemble de leurs partenaires et de leurs outils. Elles portent sur :

Sur les modalités d'élaboration du projet professionnel

- Maintenir le stage comme outil d'élaboration et de confirmation du projet professionnel
- Promouvoir et utiliser le livret de parcours professionnel du CRRHP

Sur la formation des professionnels de l'accompagnement

- Former les professionnels aux référentiels «métier» et «diplôme» pour mieux connaître les compétences techniques attendues.
- Former les professionnels à la connaissance des dispositifs des milieux ordinaire et protégé de travail.

Sur l'accompagnement des jeunes sortant des dispositifs de l'Education nationale

- Mieux anticiper les sorties des dispositifs de l'Education nationale en développant, grâce aux Centres d'Information et d'Orientation, l'information auprès des jeunes sur les intervenants et relais envisageables.

Sur l'information

- Développer l'information à destination des employeurs sur la connaissance des types de handicap et des missions des différentes structures d'accompagnement/ accueil des jeunes.
- Mieux informer les professionnels de l'accompagnement sur les conditions d'éligibilité aux différents dispositifs d'insertion professionnelle (spécialisés ou de droit commun).

Sur le développement du travail en réseau

- Mettre en oeuvre le travail en réseau à tous les étapes du parcours de formation et/ou d'insertion du jeune.
- Nommer un référent « parcours »: ce référent, dont les missions sont à réfléchir, pourrait anticiper et coordonner avec les partenaires les étapes du parcours, être le garant de la poursuite du parcours.

Remerciements

Nous remercions le comité de pilotage ainsi que l'ensemble des professionnels sollicités dans le cadre de cette étude pour leur contribution et leur disponibilité

CREAI Normandie

Espace Robert SCHUMAN
3 Place de l'Europe
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
Téléphone : 02.31.75.15.20
Mail : creainormandie@wanadoo.fr
Site : www.creainormandie.org

Directeur de la publication :
Alain CARTEL, Président
Coordination, rédaction et
maquette :
Pascale DESPRES
Inès LOUSTAU-DAUDINE
Christelle MOULIE
Elodie BROUDIN